

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2018

PRESENTS : MINVIELLE Maurice, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René, PUJO Delphine,

EXCUSES : BARRERE Stéphanie, LABORDE Jean-Louis

ABSENTS: BENAZETH Chantal, PINTO Antonio, ROCHE Emmanuel

SECRETAIRE DE SEANCE : DURANTON Romain

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune -

- 1500 € affectés pour l'achat de la Sono (coût 1518 €)

Vu les articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014, - **Néant** -

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : - **Modification des délégations au Maire.**

1) Approbation CR CM 4 septembre 2018 : à l'unanimité

2) Modification des délégations au Maire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 31 mars 2014 lui donnant délégations. Depuis, l'article L2122-22 du CGCT a été modifié à deux reprises en 2015 et en 2017

M. le Maire propose donc de reprendre cette délibération afin de favoriser une bonne administration communale et notamment de lui permettre de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales, de régler les frais de géomètres et autres experts, de passer des marchés publics jusqu'à 25.000 € (seuil qui n'oblige pas à la concurrence), d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions..... *Le CM délibère et à l'unanimité approuve ces modifications.*

3) CCNEB – Modifications des statuts

La C.C.N.E.B a défini ses statuts avec les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

Comme collecte des déchets, accueil des gens du voyage,..... *Le CM délibère et à l'unanimité approuve ces statuts*

4) CCNEB – Rapport CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 octobre 2018 évaluant les charges transférées au titre de la GEMAPI.

A chaque transfert de compétence il y a un transfert de charges. La GEMAPI étant financée par une taxe sur les impôts locaux, la CCNEB ne reprendra pas le financement du Syndicat Hydraulique que payait la commune chaque année (6620 €) - *Le CM délibère et approuve, à l'unanimité ce rapport*

5) CCNEB – Rapports d'activités 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2017 sur l'activité de la CCNEB, sur le service des déchets de l'ex CCOG, sur le service SPANC du Pays de Morlàas et CC Lembeye. - *Le Conseil Municipal à l'unanimité PREND ACTE de ces rapports annuels 2017*

6) CDG64 – Nouvelle convention Santé

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de convention pour la santé au travail des employés. La dernière date de 2014. De nouveaux services ont vu le jour avec l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap). - *Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE cette convention et AUTORISE le Maire à la signer*

7) Indemnité de gardiennage

M. le Maire rappelle l'indemnité annuelle versée à l'abbé pour le gardiennage de l'église. Celle-ci s'élève à 120.97 € pour l'année 2018 selon le tarif préfectoral. - **Le CM délibère et approuve, à l'unanimité cette indemnité**

8) Location matériel

M. le Maire rappelle que des tables en PVC ont été achetées et qu'il convient de prévoir la location.

Pour info, en 2018 73 tables et 298 chaises ont été louées soit 235,40 € de recettes.

Le CM DECIDE de privilégier le prêt ou la location des tables en bois mais fixe les tarifs de location comme suit :

	Dimension	Associations	Particuliers Barzunais	Caution
Table bois	1.20 m X 0.80 m	Gratuit	2,00 €	100 €
Chaise		Gratuit	0.30 €	
Table PVC	1.80 m X 0.80 m	Gratuit	3,00 €	

PRECISE qu'un règlement devra être réalisé et signé par les locataires.

Les responsables du matériel sont : Xavier CLAVERIE – Romain DURANTON - Véronique GOUA DE BAIX

Le CM délibère et approuve, à l'unanimité ces tarifs

9) Parcelles B242-243-244

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de Maître TACHOT pour l'achat des parcelles B242-243-244. Au vu des travaux de démolition et de détermitage, l'offre proposée est trop élevée.

Le CM délibère et approuve, à l'unanimité de faire une offre plus basse au Notaire

10) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

a) Vœux et Accueil des nouveaux habitants : Samedi 12 janvier 2019 à 16h

b) Chauffage Salle Polyvalente: Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreux impacts de ballons ont été notés par le chauffagiste sur les rampes de chauffage ce qui a pu provoquer des déformations et des fissures sur des joints. Un devis pour la rénovation de ce chauffage va être transmis par l'entreprise de maintenance et une réunion avec un expert sera programmée en décembre.

c) Appartement Ecole : Remplacement du cumulus et 2 anciennes fenêtres vont être changées.

d) Repas Aînés: De bons retours concernant le repas, mais un peu long entre les plats cette année. L'idée de distribuer les « merveilles de Danièle » auprès des aînés malades a été un franc succès.

e) SEABB : Le syndicat informe la commune que la commune de Lamarque Pontacq a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences Eau Potable et Assainissement Non Collectif. – **Aucune opposition du Conseil**

f) CDG64: Le Centre de Gestion informe la commune que 3 Syndicats ont demandé leur adhésion.

Aucune opposition du Conseil

g) Monsieur le Maire informe le Conseil que Simone Pocq a réussi son examen professionnel d'Adjoint d'Animation Principal et pourrait être nommée au 1^{er} janvier 2019.

h) Monsieur le Maire va prendre un arrêté d'interdiction de vapoter dans la salle polyvalente au vu des nombreuses remarques qui lui ont été faites.

i) Le Noël de l'école aura lieu le 16 décembre.

j) Il est prévu une classe de découverte du 5 au 7 juin 2019.

k) Un baptême républicain va avoir lieu pour des demandeurs d'asile, accueillis par des barzunais les WE, à la Mairie le 1^{er} décembre.

l) Des guirlandes de Noël ont été achetées et seront installées début décembre sur la façade de la Mairie.

m) M le Maire propose une invitation pour la foire avicole du 25 novembre à Soumoulou.

n) Carrefour Aussère/Ossau/Cami Bielh : Une réunion va avoir lieu avec MP Cabanne afin de trouver des solutions de sécurisation.

o) Parking – Terrain de Sport : M le Maire précise que le bornage du terrain pour l'échange n'est toujours pas réalisé, et l'acte d'échange n'est pas signé. A ce jour la commune n'est donc pas propriétaire. Pour autant 2 cages de but ont été commandées (900 € HT).

p) Fleurissement Rue Pré du Roy : L'acte de cession n'est toujours pas signé. Le découpage de la parcelle vient juste d'être transmis au cadastre par le géomètre. Il convient de prévoir les plantations pour le printemps.

q) Espace Verres : Une étude va être réalisée afin d'installer un « cache vue »

r) Cantine école : Concernant le prestataire qui sert les repas au RPI Laurenties, nous avons quelques appréciations: Pas de choix de menus, l'inscription doit avoir lieu 8 jours avant au lieu de la vielle à la Culinaire. Le dernier Conseil d'école n'a pas traité ce sujet. Le Conseil d'école de fin juin 2018 a acté le fait de la possibilité de changer de fournisseur à la rentrée septembre 2019. A étudier et à suivre.

s) Comité des fêtes : M. le Maire évoque en fin de séance les 2 réunions organisées à l'initiative de la mairie afin de constituer un groupe de membres pour le Comité. A la 1^{ère} réunion (21 sept) 5/6 jeunes, 2 adultes sont présents. A la 2^{ème} réunion (9 nov) étaient présents le Maire, les 4 adjoints, une conseillère et son mari, 6 jeunes dont 1 adulte. L'actuel Président s'étant excusé à chacune des réunions.

Devant cet état de fait et le manque d'engouement constaté, vu la date habituelle des fêtes qui approche et le délai imparti, la commission animation du conseil municipal va se réunir la 1^{ère} semaine de décembre afin de décider de l'organisation du repas habituel du vendredi et les cérémonies du dimanche matin. Des pistes crédibles sont déjà annoncées sur le(s) traiteur (s). A suivre.

Fin de la séance à 22h30



Le Maire

Maurice MINVIELLE